

## FLASH USD-FO – SPÉCIAL CORONAVIRUS AUDIO-RÉUNION DU 24 MARS 2020

Une 7e audio-réunion sur l'épidémie de Coronavirus s'est tenue ce jour entre la directrice générale, certains de ses collaborateurs et les représentants des personnels.

Vous trouverez ci-après le résumé de nos principaux échanges.

### Ordre du jour :

- RH,
- PCA (activité SU, matériel, dédouanement, soutien aux entreprises),
- Divers

### 1/ POINTS RH

- Derniers chiffres (voir également tableau) : (23 03 20) 2740 présents / 700 en 14<sup>e</sup> / 161 malades

↳ Baisse des présents et « quatorzaines » et augmentation des malades (comparaison avec vendredi 23 mars).

↳ Certains chiffres (notamment de baisses de malades en IDF) méritent des explications. La DG va se renseigner. Quid de l'augmentation des cas en Hauts-de-France

↳ *La carte des agents malades recoupe celle du pays* : Grand-Est, Île-de-France (sous réserve des remarques supra), Hauts-de-France, ARA, un peu moins en Bourgogne.

N.B. : dans la rubrique « malades », on ne peut affirmer qu'ils sont tous porteurs du virus, faute de dépistage systématique (réservé aux cas les plus critiques et, bien évidemment, aux personnels soignants). De plus, les agents malades ne sont pas à ce stade considérés comme atteints d'une maladie professionnelle (à la différence des personnels soignants).

↳ Pas de suivi aussi systématique pour les AEA (suivi trop lourd).

↳ Quid des mis en « quatorzaine » : non comptabilisés comme maladie, faute de certificat médical selon SD RH (très difficile d'en obtenir auprès d'un médecin compte tenu des mesures sanitaires).

- *Suites réunion avec le SG* : publication de la fiche « droit de retrait », loi d'urgence sanitaire publiée ce jour au JORF (les modalités relatives au CA ne sont pas encore stabilisées), les frais de déplacement des agents mobilisés en PCI et les remboursements de frais de repas font l'objet d'une expertise de même que le nettoyage des locaux, faire remonter les pratiques plus dissonantes des médecin de prévention, les AA ne génèrent pas de RTT, les congés déjà pris ne peuvent être annulés, expertise à venir s'agissant des CA posés mais non encore pris,

## FORCE OUVRIÈRE

---

cellule psychologique (cf. CR du 23 03 – mise en place sous peu d'une plate-forme téléphonique et mobilisation des psychologues du travail présent(e)s dans notre réseau, tant à l'égard des agents que de l'encadrement (diffusion prochaine de « fiches réflexes »), problématique des DI non encore dotées d'un(e) psychologue.

NB : pour l'administration, il apparaît difficile d'interdire aux agents ayant déjà déposé des CA (non pris) de les retirer (les textes ne le permettent pas). En revanche, il est recommandé de ne pas poser de CA en ce moment. Attendre stabilisation de la position de la DGAFP. À suivre...

- **Situations difficiles** : départements 59, 64 et IDF (75).

↳ 59 : étude en cours de la médecine de prévention. Problématique de la mise en « quatorzaine » des personnels affectés à Maubeuge et ayant été en contact avec le collègue contaminé. Reconstitution chronologique et quantitative des « points contact ».

↳ 64 : un collègue hospitalisé. Problème de compréhension des consignes médicales. Pas de mise en « quatorzaine » a priori. Point à clarifier.

↳ 75 : point d'ici demain. CHSCT prochainement.

- **Garantie de rémunération** : problématique du maintien de certaines primes fonctionnelles pour les agents en AA. Quid d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés ?

↳ RIG : expertise en cours SD RH/CSRH. Recensement de tous les cas et saisine du SG de Bercy afin qu'une décision de principe soit prise (heures de nuit, primes fonctionnelles, etc.).

- **Tickets restaurants** : cas de refus dans certains commerces autorisés à ouvrir. Quid de l'octroi de bons de repas afin de pallier cette difficulté et limiter l'engagement de frais supplémentaires par les agents concernés, taux de repas à verser si les bons ne peuvent être octroyés.

- **Problématique des agents éloignés de leur lieu de travail (+/- 100 km)** : cette obligation n'est pas jugée raisonnable par l'administration. La situation de ces personnels (souvent inscrits au TaM) doit être examinée pour leur permettre de travailler ailleurs ou d'être placés en AA. Faire remonter les cas à la DG.

- **Problématique des contractuels** : 2 contrats renouvelés avant confinement. Communication ad hoc pour les contractuels afin de les rassurer. Pas de problématiques spécifiques pour autant. La continuité de l'évolution des contrats est assurée en lien avec le SG de Bercy.

## 2/ PCA

### 2.1 - Surveillance

- **Problématique de la rétroactivité de la dernière instruction** : pas d'opposition de principe de la DG mais calage nécessaire (les placer dans la situation correspondant aux possibilités offertes par la note à une date à définir, sans doute la date de fermeture des établissements scolaires). À suivre et à confirmer.

## FORCE OUVRIÈRE

---

- **Les RC** : prolonger de 6 mois le délai de récupération des repos compensateurs de l'année n-1. À confirmer.
- **Contrôles aux frontières** : la Belgique entre dans le champ d'application des contrôles renforcés sur les points de passage. Fermeture coordonnée de points de passage à la frontière avec l'Espagne (procédure en cours de réalisation). Chute globale de l'activité aux frontières (ex. : 2 Eurostar ce jour en provenance du RU).
- **LCF** : concentrer et circonscrire le domaine de contrôles (préciser les axes à contrôler, dès lors que les activités prioritaires sont réalisées et qu'il reste donc de la disponibilité, que les prérequis sanitaires sont réunis et que toute la chaîne de la procédure, en lien avec la Justice est fiabilisée, avec possibilité d'aménagements). Mêmes règles sanitaires à observer pour le fret express (coordination préalable avec les opérateurs du secteur pour s'assurer des conditions d'intervention des personnels douaniers).

N.B. : chaque DI décline son PCA et peut solliciter la ressource disponible en fonction de l'évolution de l'activité (dès lors que la ressource disponible est à proximité du site qui nécessite des renforts). Cependant, le confinement doit être la règle pour tous les personnels dont la présence n'est pas indispensable.

↳ L'idée est de préserver la ressource de telle manière à pouvoir la mobiliser le moment venu.

### 2.2 – Problématique du télétravail des encadrants

- **DG** : consultation des DI. Une présence des encadrants est cependant nécessaire pour l'administration. L'USD-FO estime que le grade n'immunise en rien les collègues concernés. D'autant que certains services sont en activité très réduite, avec un nombre d'agents très limité. Cela justifierait totalement le recours au télétravail (sans exclure, bien évidemment, une présence de l'encadrant à intervalles réguliers).

### 2.3 – Soutien aux entreprises et dédouanement

- **Les RI** : instruction en cours sur les conditions de report de certaines dettes et sur l'aménagement de la responsabilité des receveurs, en lien avec la loi sur l'état d'urgence sanitaire publiée ce jour.

↳ problématique de télépaiements suspendus par certaines entreprises suite aux annonces publiques de report des « dettes fiscales » : quid des droits indirects ? Ils ne sont pas concernés indique l'administration. Cependant,

## FORCE OUVRIÈRE

---

instructions et consignes à venir. Idem s'agissant du calcul des crédits, afin que les entreprises ne se voient pas bloquées du fait d'une insuffisance ponctuelle de crédit. Des mesures d'accompagnement en matière douanière seront bien décidées.

- **Importations de masques** : instructions en cours pour faciliter les importations en assurant les contrôles nécessaires quant à leur conformité.

↳ Problématique des exportations : seules les exportations à destination de l'outre-mer sont libres. Pour les autres, possibilité de réquisitions en lien avec les services préfectoraux (situation en voie de régularisation).

↳ Problématique du contrôle des normes à l'importation : normes différentes selon le type de masques et leur usage principal. Vigilance appelée.

- **Masques pour la douane** : environ 200 000 masques disponibles (une partie périmée. Principalement FSP2). Si on nous demande nos masques, on les donnera (compétence préfectorale). Importations massives en cours donc tension moins forte. Étude en cours avec Bercy pour se procurer des masques (rédaction du marché en cours).

### 3/ DIVERS

**3.1 - Problématique du maritime** : quid des missions qui vont au-delà de la règle d'une mission par semaine ? Refaire un point avec la DNGCD qui a bien travaillé sur une modélisation des missions en fonction du moyen mis en œuvre et des modalités du contrôle. Approfondir la question des prérequis sanitaires en lien avec la médecine de prévention.

**3.2 - Contrôles des navires à quai** : les services ont besoin d'instructions précises.

**3.3 – Tensions dans les aéroports** : problématique de la détaxe (bureaux exigus, peu aérés, promiscuité, etc.).

N.B. : de nombreux aéroports sont en train de fermer.

\*\*\*\*\*

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS : 25 mars 2020 à 15 h.**